

Le jeûne et les analyses de Laboratoire

L'état de jeûne strict se définit par un délai minimum de 12 heures entre le dernier repas et la prise de sang.

Le jeûne assure une meilleure qualité de sérum et de plasma. Durant le jeûne, il est tout à fait possible de boire de l'eau. Il est recommandé que le repas de la veille au soir soit léger.

L'état de jeûne est un des éléments permettant la bonne exécution technique des analyses et une interprétation pertinente des résultats

**Une période de jeûne stricte d'au moins 12 heures est indispensable pour le dosage des triglycérides, Cholestérol total et fractions HDL et LDL et de 8 heures pour le glucose, le calcium, le phosphore, hyperglycémie provoquée HGPO et test de O'Sullivan.
Un jeûne de 8 heures pour glucose urinaire et protéines urinaires est préférable, notamment chez la femme enceinte.**

De nombreux autres dosages nécessitent un état de jeûne d'au moins 4 heures tel que l'albumine, l'acide urique, le fer, les transaminases, la créatinine, l'urée. (Manuel de prélèvement Biologica).

Pour les autres analyses ne nécessitant pas un état de jeûne, il est toutefois recommandé d'effectuer le prélèvement, si possible, au moins 2 heures après un repas pauvre en matière grasse.

Examen à jeûne et heure précise :

- **Glycémie Post-Prandiale (GPP) : 1H30 À 2H00 après le début du repas.**
- **Cortisol et A.C.T.H.: Heure demandée par le Médecin traitant, à défaut 08H00.**
- **Aldostérone, Rénine, ARP: Heure fonction de l'activité physique.**

Analyses pour lesquelles le jeûne n'est pas demandé :

- **Dosage du TP/ INR, vous pouvez faire la prise de sang quand vous le souhaitez.**
- **Prélèvements urgents ou d'hémostase (TP, TCA) : Pas de conditions particulières.**

Toute l'équipe du laboratoire BIOLOGICA est heureuse de vous accueillir et mettra tout en œuvre pour garantir une prise en charge de qualité.